



## Licenciement délocalisation de mon poste

Par **Philip**, le **08/07/2010** à **12:16**

Bonjour,

Je viens d'apprendre que mon job sera délocaliser à l'étranger dans moins d'un an. Je travail pour une société grossiste informatique et je suis rattaché à la convention collective de la métallurgie cadre. J'aurais voulu savoir en dessous de quelle indemnité je dois attaquer mon entreprise?

Cordialement,  
Philippe

Par **fabienne034**, le **08/07/2010** à **13:11**

bonjour,

pour répondre à votre question il suffit de lire votre convention collective

pour y accéder gratuitement

<http://www.fbls.net/contratdetravail.htm>

allez vers le bas de la page